

Trophée de Paris 2020 - Règlement

1. Présentation

Objet

Le « Trophée de Paris » est un concours international de courts métrages photo et une rencontre d'auteurs, ouvert à tous les auteurs d'audiovisuels, amateurs et professionnels, du monde entier.

Le « Trophée de Paris » est placé sous les patronages de la « Fédération Photographique de France » et de la « Fédération Internationale de l'Art Photographique ».

Organisateurs

Le « Trophée de Paris » est organisé par un collectif composé de personnes indépendantes :

- Bernard GENEVOIS
- Michel PARET
- Jean-Paul PETIT

Jury

Un jury, composé de cinq personnes compétentes dans les domaines artistiques, photographique et de l'audiovisuel visionnera l'ensemble des œuvres reçues.

Il n'y aura pas de présélection.

Le jury sera réuni avant la date des rencontres pour déterminer collectivement le palmarès final.

Pour l'édition 2020 le jury est composé de :

- Mme Grazia Gamba (Italie – Réalisatrice audiovisuel & Professeur d'Histoire)
- Mme Michèle Paret (France - Réalisatrice audiovisuel & d'Allemand)
- M Jean Paul Petit (France – Réalisateur audiovisuel)
- M Maurice Ricou (France – Réalisateur audiovisuel)
- M Jacques van de Weerd (Belgique – réalisateur audiovisuel)

Patronages

Le « Trophée de Paris » est placé sous le patronage :

- de la FPF sous le numéro 2020/159
- de la FIAP sous le numéro 2020/08

Récompenses

- Une médaille personnalisée de la monnaie de Paris caractérisant le « Trophée de Paris » récompensera le vainqueur du grand prix.
- Les médailles FIAP (Or, Argent, Bronze), le trophée FPF, ainsi que les mentions d'honneur FIAP seront décernés aux autres lauréats dans l'ordre du palmarès.
- Le bénéfice éventuel résultant de la somme des droits d'inscription diminuée des frais d'organisation sera distribué aux auteurs arrivant en tête du palmarès.

Contact

- Par mail : trophee.paris@orange.fr
- Site Internet : <http://tropheedeparis.fr>
-

2. Le concours

Conditions de participation

- Le concours est ouvert à tous, à l'exception des personnes impliquées dans l'organisation et dans le jury.
- L'inscription est limitée à **un seul montage par auteur**. Toutefois deux montages par auteur pourront être admis si les deux œuvres ont été réalisées par deux ou plusieurs co-auteurs.
- Les montages ayant été inscrits à une édition précédente du « Trophée de Paris » ne seront pas acceptés.
- Les sujets traités sont libres dès qu'ils ne sont pas de la propagande et ne portent pas atteinte à la bienséance.
- Seul le « mono-écran » est admis. L'intégralité de l'œuvre doit être basée sur l'image fixe photographique, cependant l'insertion de séquences vidéo peut être tolérée si elle n'est pas prépondérante dans l'ensemble du montage.
- Les montages devront être présentés au format **MP4, MPEG, WMV** ou à défaut, sous forme d'un fichier auto exécutable EXE.
- Les fichiers de poids trop important ne pouvant être présentés correctement avec le matériel dont disposent les organisateurs ne seront pas sélectionnés.
- La durée maximale admise est de **12 minutes**

Composition des envois

Les envois devront comporter :

- Le fichier du montage au format mp4, mpeg, wmv ou exe (préférez le format mp4)
- Une affiche du montage (format jpeg, dimensions 1920x1080 pixels maxi)
- Un portrait de l'auteur (format jpeg, dimensions 1920x1080 pixels maxi)

- Une fiche d'identification à télécharger sur le site Internet
- Les œuvres non francophones devront être accompagnées d'un résumé en français ou en anglais.

Adresse des envois

Les envois peuvent être effectués :

- Par Internet ([WeTransfer](https://www.wetransfer.com)) à l'adresse suivante : trophee.paris@orange.fr
- Par voie postale à l'adresse suivante :
Objectif Image Paris - Concours Trophée de Paris - 8 rue Brillat-Savarin - F75013 PARIS.

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à :

- **15 €** par montage
- **12 €** pour les adhérents à la Fédération Photographique de France (FPF).

Les frais d'inscription peuvent être réglés :

- Par « Paypal » directement sur le site Internet du « Trophée de Paris ».
- Par virement bancaire au Photo Film Argenteuillais
(IBAN : FR18 2004 1000 0114 9195 0R02 067 BIC : PSSTFRPPPAR)
- Par chèque de banque française à l'ordre du « Photo Film Argenteuillais ».

Date limite de réception

L'inscription est enregistrée définitivement lorsque tous les éléments (montage, fiche, droits d'inscription) sont parvenus aux organisateurs avant le :

- **20 avril 2020.**

Droit d'auteurs

Les œuvres participant au « Trophée de Paris » sont censées être libres de tous les droits de propriété artistique ou autre que pourraient détenir des tiers.

Du fait même de leur participation, les auteurs s'engagent à garantir les organisateurs contre toute action qui pourrait être exercée à leur encontre par les ayant droits éventuels. Les organisateurs ne pourront en aucune manière être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litige.

Catalogue

Un catalogue sera adressé à tous les participants. Celui-ci comprendra :

- la liste des œuvres et des auteurs primés,
- la liste alphabétique établie par pays et par auteur avec les titres des œuvres acceptées,
- un tableau statistique de la manifestation.

Ce catalogue sera téléchargeable sur le site du « Trophée de Paris ».

Conservation des œuvres

Les participants au « Trophée de Paris » autorisent les organisateurs à utiliser leurs œuvres lors de séances publiques ou de promotion de la discipline.

Les organisateurs s'engagent à ne pas transmettre les œuvres à des tiers ou à les placer sur Internet sans l'autorisation de l'auteur.

3. La rencontre d'auteurs

Date et lieu

Une journée de rencontres, de projections et d'échanges est organisée
Samedi 30 mai 2020

- Studio Raspail, 216 Boulevard Raspail à Paris (14^e)

Programme

- La matinée sera consacrée à la projection-discussion de montages d'auteurs présents sous réserve qu'ils se soient préalablement et formellement inscrits par l'envoi d'un mail. Cette inscription est gratuite.
- L'après-midi et la soirée seront consacrés à la projection du palmarès du « Challenge Réclame » organisé par Grazia Gamba et Alessandro Benedetti ainsi qu'à la projection du palmarès du « Trophée de Paris »

Inscription

- Mail : trophee.paris@orange.fr
- Date limite : 16 mai 2020

4. Traitement des données personnelles

Les organisateurs s'engagent, dans le cadre du « Trophée de Paris » et conformément à la législation en vigueur en France et en Europe, à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel des participants, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

A cet effet, les finalités poursuivies par le « Trophée de Paris » sont les suivantes :

- Organiser des concours audiovisuels, des projections publiques et des rencontres de réalisateurs
- Informer les participants à ces manifestations.

Les données traitées sont :

- Les réalisations audiovisuelles inscrites au « Trophée de Paris » par leurs auteurs.
- Les affichettes des réalisations.
- Les fiches descriptives de ces réalisations. Les images des portraits des auteurs.
- Les adresses mails des auteurs.

Les auteurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent en s'adressant à : trophee.paris@orange.fr.

Les auteurs peuvent se désinscrire eux-mêmes et directement de la lettre d'information en cliquant sur la mention « se désabonner » figurant au bas de la publication.

Les données sont conservées pendant toute la durée des éditions du « Trophée de Paris » et au plus tard 6 mois après la décision des organisateurs d'y mettre fin.

La participation au « Trophée de Paris » implique l'acceptation :

- Du présent règlement
- Que les données personnelles des auteurs soient traitées par les organisateurs selon les finalités poursuivies.

5. Conditions particulières de la FIAP

En soumettant ses œuvres à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants : « - que les images remises peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP, - que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise, - que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux prises par la caméra, ou, l'échec de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP, - qu'en cas de sanctions suites à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions. -Je me déclare expressément d'accord avec les dispositions du règlement FIAP 2014/317» Conditions de demande de patronage et règlement pour l'organisation de manifestations photographiques internationales et notamment du chapitre II.2 concernant les règles de participation et la liste rouge.

6. Agenda

- Date limite de réception des montages pour le concours : **20 avril 2020**
- Date limite pour inscrire un montage à la discussion aux rencontres : **16 mai 2020**
- Date des rencontres à Raspail : **30 mai 2020**
- Publication des résultats : **première quinzaine de juillet 2020**
- Envoi du catalogue : **fin août 2020**